



Vérification des données sur la propriété effective

Note d'orientation politique

Mai 2022
(publié en anglais en mai 2020)

Présentation 2

Vérification au moment de la transmission 5

Assurer la conformité 5

S'assurer que les valeurs sont vraies et existent 6

Contrôler les pièces justificatives 6

Vérifier les informations sur le déclarant 7

Vérification après la transmission 8

Veiller au contrôle fréquent des données 8

Veiller à la mise à jour des données 9

Veiller à ce que les informations suspectées d'être incorrectes fassent l'objet d'une enquête 10

Sanctions 11

Conclusion 12



Présentation

Afin de maximiser l'impact des registres des bénéficiaires effectifs, il est important que les utilisateurs et les autorités aient la certitude que les données contenues dans un registre reflètent la réalité actuelle des personnes physiques qui possèdent ou contrôlent une entreprise donnée.

La vérification est **l'association de contrôles et d'autres processus** sur laquelle un régime de déclaration particulier s'appuie pour s'assurer que les données relatives aux bénéficiaires effectifs sont de bonne qualité, autrement dit exactes et exhaustives à un moment donné.

La vérification nécessite la création de systèmes visant à contrôler que les informations soumises au registre sont au moins plausibles, apparaissent sous le bon format, ne comportent pas d'omissions, ont été fournies par une personne habilitée et sont, dans l'idéal, exemptes d'erreurs et de fausses déclarations.

Pour la majorité des entreprises ayant une structure de propriété relativement simple, la détermination et la vérification de leurs bénéficiaires effectifs seront plutôt faciles. En revanche, cet exercice sera plus compliqué

pour la minorité d'entre elles dont la structure de propriété complexe et souvent transnationale implique de nombreuses entités juridiques différentes. Dans ce cas, il peut être impossible de savoir avec une certitude totale que les données relatives aux bénéficiaires effectifs communiquées représentent une image exacte et complète.

Une divulgation de la propriété effective est davantage une déclaration des bénéficiaires effectifs à un certain moment donné, plutôt qu'une vérité absolue. C'est le cas pour bien d'autres types d'informations régulièrement déposées par les entreprises, comme les états financiers. Par conséquent, un bon système de vérification est indispensable pour que les utilisateurs puissent se fier aux données. Les systèmes de vérification améliorent la fiabilité en :

- apportant de la clarté sur la **provenance** des données et les contrôles réalisés ;
- **réduisant les risques** associés aux fausses données ;
- **déclenchant les bonnes** alarmes lorsque des données relatives aux bénéficiaires effectifs sont fausses ou suspectes.



Figure 1. Les étapes de vérification des données sur la propriété effective

Étape 1

Transmission des données

La divulgation de la propriété effective consiste en la transmission d'informations à propos d'une personne physique, d'une entité et de la relation de contrôle entre elles (page 5).

Étape 2

Vérification au moment de la transmission

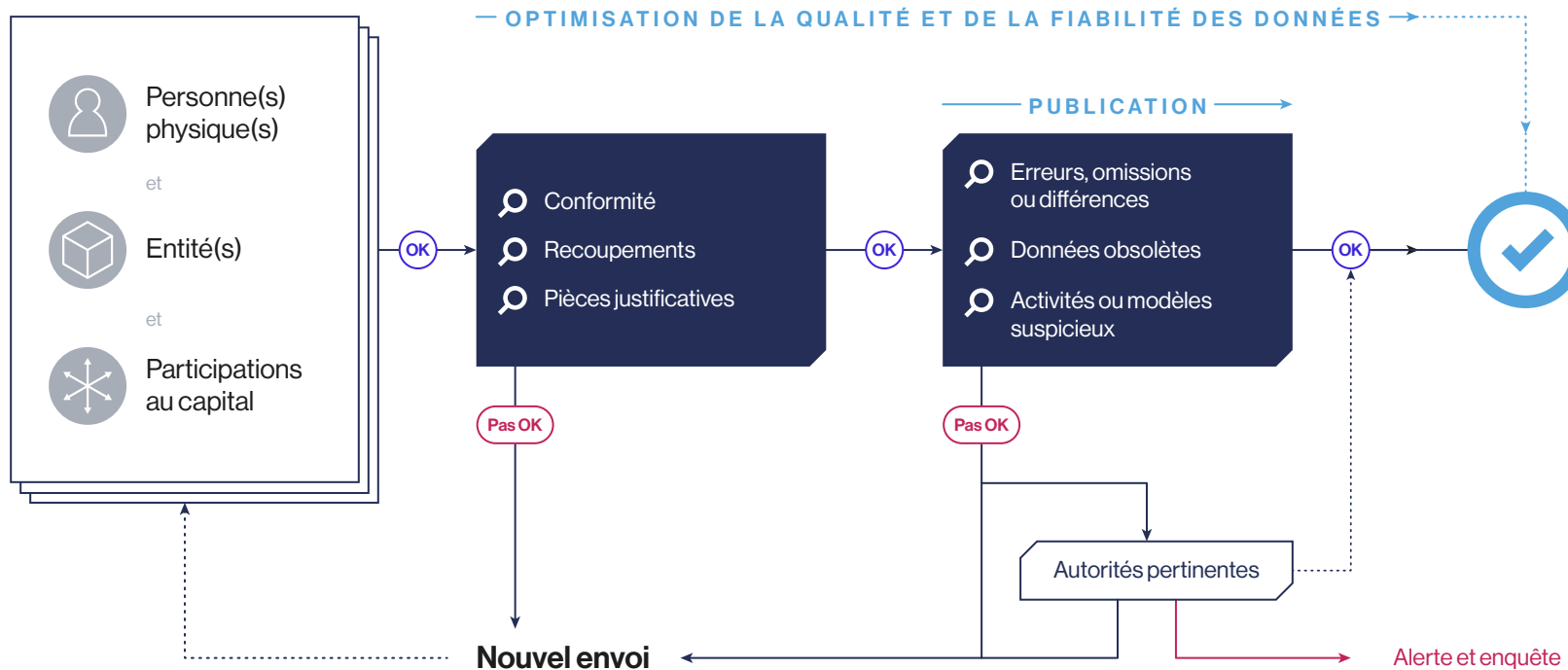
Plusieurs contrôles (conformité, recoupements et contrôles des pièces justificatives) sont effectués au moment de la transmission (page 5). Les données non valides doivent être transmises à nouveau. Les données valides font l'objet de contrôles après leur transmission (page 8).

Étape 3

Vérification après la transmission

Les erreurs, les omissions et les incohérences sont signalées au greffier et doivent être corrigées ou transmises à nouveau (page 8) ; les données obsolètes doivent être retransmises ou être confirmées comme étant correctes (page 9) ; les activités ou modèles suspects au niveau des données sont communiqués à la cellule d'enquête financière, triés comme faux positifs, et transmis à nouveau ou remontés pour une enquête plus approfondie (page 10).

La vérification est un processus continu : à chaque contrôle, la qualité et la fiabilité des données s'améliore. Toutes les mesures de vérification doivent être assorties d'un régime de sanctions complètes, proportionnées et dissuasives (page 11).





Il n'existe pas de solution toute faite en matière de vérification. Le caractère approprié du système de vérification pour un régime de divulgation particulier dépendra du contexte local. Le présent document vise à énoncer les grands principes sous-jacents aux systèmes de vérification efficaces. Par ailleurs, les personnes chargées de la transparence de la propriété effective utilisent parfois le terme « vérification » pour désigner différentes notions. Ce document propose un vocabulaire commun pour l'ensemble des acteurs qui contribuent à la vérification des données relatives aux bénéficiaires effectifs.

Types de données incorrectes pouvant être traitées par les systèmes de vérification

Un bon système de vérification traitera les :

- **erreurs accidentelles**, c'est-à-dire les données qui ont été saisies par erreur (par exemple, mauvaise orthographe du pays de résidence) ;
- **faux délibérés**, c'est-à-dire les fausses données saisies dans l'intention de tromper.

Il existe plusieurs méthodes et mécanismes de vérification avec différents niveaux d'efficacité concernant les erreurs accidentelles et les faux délibérés. En général, les premières sont plus faciles à traiter que les seconds.

Types de contrôles entrant dans le cadre de la vérification

La vérification se compose de divers contrôles pouvant être effectués :

- au moment de la transmission des informations sur les bénéficiaires effectifs ;
- après la transmission des informations sur les bénéficiaires effectifs.



Vérification au moment de la transmission

La vérification au moment de la transmission consiste à :

- veiller à ce que les informations soient **conformes à des modèles attendus**, claires et exemptes d'ambiguïté (par exemple, un code postal respecte le format attendu dans un pays en particulier ; le total des actions ne dépasse pas 100 %) ;
- veiller à ce que les informations reflètent des **valeurs qui existent et sont réelles** en **les recoupant** avec les systèmes officiels et d'autres registres du gouvernement, si possible (par exemple, le code postal existe réellement) ;
- **vérifier les pièces justificatives** en contrôlant les informations soumises par rapport aux documents originaux (soit la copie papier soit par une identification numérique ; par exemple, un justificatif de domicile, un passeport prouvant l'identité des propriétaires ou des déclarants, des certificats d'action pour la propriété).

La divulgation de la propriété effective comprend trois types d'information :

1. des informations sur la ou les personnes physiques impliquées dans une relation de propriété ou de contrôle ;
2. des informations sur la nature de leur propriété ou contrôle ;
3. des informations sur l'entreprise ou une autre entité juridique qu'elles possèdent ou contrôlent.

Il est possible de réaliser plusieurs contrôles pour chacune de ces déclarations d'informations. Les régimes de divulgation doivent être capables de distinguer les diverses personnes physiques et entités, points 1 et 3, aussi bien dans le type de données collectées que dans les mécanismes de vérification utilisés. Le point 2, informations sur la nature de leur propriété ou contrôle, est le plus difficile

à vérifier, et le plus sujet aux faux délibérés. Il est beaucoup plus facile de vérifier ces types d'informations lorsque les données sont structurées (autrement dit, organisées en champs distincts, et lisibles par une machine, dans l'idéal) plutôt que l'inverse. Les informations sur le déclarant sont des métadonnées essentielles aux trois déclarations d'informations.

Les approches pour vérifier ces trois types d'informations peuvent être divisée en trois grandes catégories décrites ci-dessous. Il est important de garder à l'esprit qu'une approche ne peut pas exclure une autre, et que plusieurs approches peuvent se compléter et renforcer mutuellement la fiabilité et la qualité des données.

Assurer la conformité

Contrôles de la conformité

Les données respectent-elles un modèle attendu ? Par exemple, la date de naissance se présente-t-elle sous le format convenu ? Le système refuse-t-il les dates non admissibles comme le 31 février ?

Les contrôles de conformité constituent un bon outil pour éliminer les erreurs accidentelles. Ils sont relativement faciles et peu coûteux à mettre en place sous forme numérique. Néanmoins, ils sont moins efficaces que la lutte contre les faux délibérés.

Exemple : la Belgique

Dans le registre belge des bénéficiaires effectifs (registre UBO), le système empêche l'enregistrement d'un chiffre supérieur à 100 % des actions/droits de vote d'une personne, car ce serait impossible d'un point de vue technique. Ceci permet de garantir la conformité des données aux modèles attendus.¹

¹ GAFI, « Best Practices on Beneficial Ownership for Legal Persons ». Octobre 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/Best-Practices-Beneficial-Ownership-Legal-Persons.pdf> [document en anglais consulté le 20 avril 2020].



S'assurer que les valeurs sont vraies et existent

Recoupement des données

Est-il possible de consulter des renseignements dans un système faisant autorité, comme d'autres registres publics, pour en vérifier l'exactitude ? Par exemple, est-il possible de recouper une date de naissance avec l'état civil ? Est-il possible de vérifier une identité à l'aide du système d'identité numérique d'un État ?

Le recoupement des données peut en grande partie être automatisé. Il est plus efficace que la conformité, car il permet de lutter de manière générale et spécifique contre les faux délibérés. Pour être efficace, le recoupement nécessite une infrastructure et une capacité techniques de base, notamment dans d'autres instances gouvernementales, qui fournissent des données à des fins de recoupement. De nouveaux mandats légaux pour utiliser ces données devront être créés s'ils n'en existent pas. Ces contrôles dépendent des registres existants et fiables (les données de ces registres ont-elles été vérifiées ?) et ne concernent que les citoyens nationaux, en fonction des informations disponibles.

Exemple : la Chine

En Chine, les informations sur les bénéficiaires effectifs sont recoupées avec d'autres registres du gouvernement, notamment le Système informatisé d'immatriculation de l'Administration de l'industrie et du commerce, le Système national d'information de crédit des entreprises, le Système de codes de crédit social unifiés, la Plateforme d'information sur l'enregistrement des entités commerciales, la Plateforme d'information de crédit des entités commerciales, et le Système de consultation des enregistrements fiscaux.²

Exemple : le Danemark

Le registre central des entreprises du Danemark recoupe automatiquement les informations transmises avec les divers registres du gouvernement, notamment le registre de l'état civil et le registre des adresses au Danemark. Le système empêche, par exemple, l'enregistrement d'une personne décédée.³

Contrôler les pièces justificatives

Certification ou authentification

Une personne représentant l'autorité (par exemple, un avocat ou un notaire) a-t-elle effectué un contrôle indépendant des pièces justificatives des données et confirmé leur véracité ? Par exemple, un notaire peut-il certifier la date de naissance d'une personne en garantissant la véracité d'un scan de passeport ?

Des contrôles de certification peuvent être réalisés pour les trois types d'informations. Pour cela, des personnes physiques impartiales (souvent sous serment) risquent leur réputation professionnelle sur des allégations de véracité et assument la responsabilité des fausses déclarations. Les contrôles de certification doivent reposer sur des exigences et des directives strictes afin de ne pas donner lieu à des pratiques divergentes dans la communication d'informations (voir l'exemple ci-dessous). Pour les gouvernements techniquement moins avancés, l'authentification comme moyen de vérification représente souvent une option viable, comme il est possible de le constater dans certains pays à revenu faible.⁴ Le recours à des notaires et des avocats peut constituer un obstacle financier aux changements, être relativement plus coûteux pour les petites entreprises et également nécessiter des contrôles de vérification sur la personne en question (par exemple, cet avocat a-t-il le droit d'exercer sa profession ?).

Exemple : la Slovaquie

Dans le Registre des partenaires du secteur public slovaque, les tiers (avocats, notaires, banques et commissaires aux comptes) ont l'obligation de contrôler toutes les informations et peuvent être tenus responsables s'ils fournissent de fausses informations. D'après l'examen des transmissions d'informations d'OpenOwnership, il peut y avoir un écart dans la qualité des preuves à l'appui des moyens de détention de propriété et de contrôle, car certains documents authentifiés ne donnent qu'une description insuffisante, tandis que d'autres contiennent des diagrammes précis de la structure des entreprises.

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Par exemple, au Mali. Voir GIABA, « Anti-money laundering and counter-terrorist financing measures. Mali Mutual Evaluation Report ». Novembre 2019. Disponible à l'adresse : <http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/reports/mer-fsrb/GIABA-Mutual-Evaluation-Mali-2019.pdf> [Consulté le 20 avril 2020].



Exemple : le Japon

Au Japon, les notaires sont tenus de vérifier l'identité du bénéficiaire effectif par le biais des statuts et des autres documents transmis. Ils doivent également vérifier les identités par rapport à leur propre base de données sur les groupes criminels organisés et les terroristes internationaux.⁵

Contrôles du greffier

Le greffier a-t-il vérifié les pièces justificatives et confirmé leur véracité ?

Il est possible de recourir aux contrôles du greffier pour les trois types d'informations, ainsi que pour renforcer la certitude des informations fournies. Ainsi, la charge financière n'incombe plus aux entreprises, contrairement à l'exigence de certification de la part de professionnels tiers. En revanche, une formation au contrôle de la véracité des pièces justificatives peut être nécessaire pour le personnel de greffe. Une évaluation approfondie de la responsabilité est également requise.

Vérifier les informations sur le déclarant

La vérification des informations sur la personnes chargée de la déclaration de l'identité du ou des bénéficiaire(s) effectif(s) peut constituer une mesure de protection supplémentaire contre la communication de fausses informations. Selon le régime de divulgation, il peut s'agir du bénéficiaire effectif, d'un représentant de l'entreprise ou d'un tiers. Les informations sur le déclarant sont essentiellement des métadonnées essentielles pour une meilleure fiabilité. Les contrôles décrits ci-dessus peuvent être déployés afin de vérifier l'identité du déclarant. De plus, ils peuvent être nécessaires afin d'établir que la personne est autorisée à transmettre des informations au nom du bénéficiaire effectif ou de l'entreprise.

Les systèmes ci-dessus permettront de limiter les erreurs ou les faux délibérés, et contribueront à améliorer la qualité des données. Néanmoins, il sera toujours possible de dissimuler un bénéficiaire effectif. Par exemple, une personne autorisée et vérifiée peut soumettre des informations au nom d'une entreprise légitime et soumettre les informations d'une personne vérifiée qui n'est pas un bénéficiaire effectif, dans le but de dissimuler le véritable bénéficiaire effectif. D'autres mécanismes de vérification peuvent être déployés après la transmission afin d'améliorer la qualité des données.

⁵ GAFI, « Best Practices on Beneficial Ownership for Legal Persons ». Octobre 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/Best-Practices-Beneficial-Ownership-Legal-Persons.pdf> [Consulté le 20 avril 2020].



Vérification après la transmission

La vérification après la transmission doit :

- veiller au **contrôle fréquent** des données ;
- veiller à la **mise à jour** des données ;
- veiller à ce que **les informations suspectées d'être incorrectes fassent l'objet d'une enquête**.

Il existe diverses approches générales de la vérification après la transmission, notamment les contrôles après la publication des informations sur les bénéficiaires effectifs. À l'instar des contrôles de vérification au moment de la transmission, plusieurs approches peuvent être déployées afin de se compléter et de renforcer mutuellement la fiabilité et l'exactitude des informations.

Veiller au contrôle fréquent des données

Registres des bénéficiaires effectifs ouverts et publics

En rendant publics les registres, le secteur privé, la société civile et le grand public ont la possibilité de contrôler les erreurs accidentelles et les faux délibérés. D'après des recherches, la publication des données peut améliorer la qualité des données. En effet, une plus grande utilisation des données augmente la probabilité d'identifier les incohérences ou les infractions potentielles.⁶ Pour que cette mesure de vérification soit efficace, des mécanismes doivent être mis en place pour signaler les erreurs, les divergences et les informations contradictoires. Par

ailleurs, ils garantissent d'autres avantages au secteur privé qui devraient l'emporter sur les coûts.⁷

Bien qu'il n'existe aucun exemple documenté de préjudice entraîné par l'ouverture au public des registres,⁸ les détracteurs citent fréquemment les problèmes de confidentialité comme argument contre les registres publics. Les gouvernements devraient divulguer uniquement les données nécessaires pour assurer surveillance et transparence, et pourraient inclure des dispenses en cas de soucis légitimes.

Exemple : le Royaume-Uni

En novembre 2016, après avoir analysé 1,3 million d'entreprises du registre britannique des bénéficiaires effectifs, Global Witness et un groupe d'ONG ont informé la Companies House, l'organisme chargé de l'administration du registre, que plus de 4 000 entreprises avaient des informations non admissibles.⁹

Analyse/contrôle des échantillons

Les organismes responsables des registres des bénéficiaires effectifs peuvent mener des enquêtes approfondies sur des échantillons de données ou demander à des parties externes de le faire. Ces analyses peuvent dissuader les entreprises de transmettre de fausses informations. L'analyse des échantillons n'est probablement pas un mécanisme de vérification très efficace, et peut nécessiter des ressources considérables, mais elles peuvent être limitées à l'aide d'une approche fondée sur le risque.

⁶ OpenOwnership, « Briefing: The case for beneficial ownership as open data ». Juillet 2017. Disponible à l'adresse : <https://www.openownership.org/uploads/briefing-on-beneficial-ownership-as-open-data.pdf> [Consulté le 20 avril 2020].

⁷ OpenOwnership, « Briefing: The case for public beneficial ownership registers ». Juillet 2017. Disponible à l'adresse : <https://www.openownership.org/uploads/the-case-for-public-beneficial-ownership.pdf> [Consulté le 20 avril 2020].

⁸ OpenOwnership, The B Team et The Engine Room, « Data Protection and Privacy in Beneficial Ownership Disclosure ». Mai 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.openownership.org/uploads/oo-data-protection-and-privacy-188205.pdf> [Consulté le 20 avril 2020].

⁹ Global Witness, « The Companies We Keep ». 2016. Disponible à l'adresse : https://www.globalwitness.org/documents/19400/Briefing_The_Companies_We_Keep.pdf [Consulté le 20 avril 2020].



Exemple : le Danemark

Afin de s'assurer que les informations sur les bénéficiaires effectifs du registre central des entreprises sont exactes et à jour, l'Office danois des entreprises a commencé en 2019 à vérifier manuellement 500 entreprises et l'enregistrement de leurs bénéficiaires effectifs.¹⁰

Veiller à la mise à jour des données

Exigence de mise à jour des informations en cas de modification

Les informations sur les bénéficiaires effectifs doivent être rapidement mises à jour après une modification. Un délai court et fixe de communication de ces modifications apportées au registre doit être spécifié afin de s'assurer que les informations sur les bénéficiaires effectifs restent d'actualité. Les registres publics peuvent également rendre publiques des informations obsolètes dans le but d'alerter les utilisateurs de données. L'obligation de soumettre des mises à jour fréquentes du registre peut s'accompagner d'une hausse des coûts de conformité à prendre en considération lors de la conception d'un système de vérification.

Exigence de confirmation des informations existantes

Les entités de divulgation doivent contrôler et confirmer régulièrement (au moins tous les ans) que les informations sur leurs bénéficiaires effectifs sont exactes et à jour. Cette procédure peut être intégrée aux processus existants (par exemple, les déclarations annuelles). En l'absence d'autres contrôles, néanmoins, cette mesure est inefficace.

Exemple : l'Ukraine

Afin de garantir une mise à jour constante des informations sur les bénéficiaires effectifs, le ministère ukrainien de la Justice a adopté l'ordonnance n° 2824/5 portant « Sur les modifications de certains formulaires de demande d'enregistrement national des entités juridiques, des entrepreneurs individuels et de l'organisation publique » en 2018, qui oblige les entreprises à actualiser les informations sur leurs bénéficiaires effectifs en cas de modification apportée au Registre national unifié, ou à confirmer que les informations sont toujours d'actualité.¹¹

¹⁰ GAFI, « Best Practices on Beneficial Ownership for Legal Persons ». Octobre 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/Best-Practices-Beneficial-Ownership-Legal-Persons.pdf> [Consulté le 20 avril 2020].

¹¹ D'après « Concept of a mechanism for verifying the reliability of information on UBO » partagé avec OpenOwnership par le groupe de travail sur la vérification « Up to 100% », ainsi que les discussions avec les membres du groupe de travail en février 2020.



Veiller à ce que les informations suspectées d'être incorrectes fassent l'objet d'une enquête

Exigence de signalement des saisies et activités suspectes

Les organes qui gèrent les données relatives aux bénéficiaires effectifs doivent être tenus de signaler toute transmission et activité suspecte aux organismes compétents. Par ailleurs, ils doivent être habilités à mener une enquête (par exemple, dans le cadre des vérifications préalables, le secteur privé peut rendre compte à la cellule de renseignement financier concernant les signalements liés au blanchiment d'argent). Il est important que les cellules de renseignement financier disposent des ressources nécessaires pour enquêter sur des signalements (voir l'exemple).

Exemple : le Royaume-Uni

Depuis janvier 2020, les secteurs soumis aux réglementations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont tenus de signaler toute divergence entre les informations sur les bénéficiaires effectifs disponibles à la Companies House, et les informations obtenues grâce à leurs contrôles de conformité.¹²

Exemple : les Pays-Bas

On estime que 16 milliards d'euros sont blanchis aux Pays-Bas chaque année. Bien que les entités aient signalé 60 000 transactions suspectes en 2018, la cellule de renseignement financier a estimé que seulement 15 000 d'entre elles étaient réellement suspectes. Toutefois, la cellule est soupçonnée d'être en mesure d'enquêter sur un nombre bien inférieur seulement, en raison d'une pénurie de ressources (humaines).¹³

Alertes

Des systèmes peuvent être configurés afin de détecter les schémas d'utilisation de véhicules juridiques à des fins illicites. Cette mesure est susceptible d'être très spécifique

au contexte. La configuration de ces systèmes sera plus facile à réaliser dans des systèmes numérisés avec des informations sur les bénéficiaires effectifs sous forme de données structurées. Il est également de faire appel à l'IA et aux technologies d'apprentissage automatique. Avec l'ajout de contrôles des alertes et le recoupement des informations sur les bénéficiaires effectifs avec d'autres registres, le nombre de saisies faussement signalées comme suspectes risque d'augmenter, ce qui réduira leur utilité. Par conséquent, il est important d'envisager l'adoption de mécanismes visant à limiter ces erreurs, et d'introduire un processus fondé sur des règles pour répondre à ces divergences.

Exemple : l'Ukraine

En Ukraine, le groupe de travail sur la vérification « Up to 100% » a proposé plusieurs systèmes de vérification qui déclenchent automatiquement des alertes en fonction des structures existantes utilisées à des fins illicites. Par exemple, il est courant en Ukraine de citer un ouvrier comme bénéficiaire effectif. Le système proposé pourrait automatiquement alerter les enquêteurs lorsqu'une personne est déclarée comme bénéficiaire effectif d'une entreprise rentable alors que les informations fiscales prouvent que son salaire est bien inférieur à celui attendu d'un propriétaire d'une telle entreprise.¹⁴

La plupart des régimes de déclaration de la propriété effective déploieront plusieurs de ces mécanismes de vérification, dont la liste n'est pas exhaustive, qui s'inscrivent largement dans le cadre de ces trois approches. Aucune approche n'est meilleure qu'une autre. D'ailleurs, la réussite dépend en grande partie du contexte dans lequel elle est déployée et des autres contrôles mis en place. Par conséquent, les pays devraient adopter une approche globale et complète de la vérification fondée sur le risque et garder à l'esprit les principaux objectifs du système de vérification comme moyen permettant de faciliter l'utilisation des données et, ce faisant, l'impact des politiques.

¹² HM Treasury, « The Money Laundering and Terrorist Financing (Amendment) Regulations ». 2019. Disponible à l'adresse : <http://www.legislation.gov.uk/uksi/2019/1511/made/data.pdf> [Consulté le 20 avril 2020].

¹³ Trouw, « Belastingadviseurs: 'Overheid is te slap tegen witwassen' ». 9 février 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.trouw.nl/economie/belastingadviseurs-overheid-is-te-slap-tegen-witwassen-b0f40eff/> [Consulté le 20 avril 2020].

¹⁴ D'après « Concept of a mechanism for verifying the reliability of information on UBO » partagé avec OpenOwnership par le groupe de travail sur la vérification « Up to 100% », ainsi que les discussions avec les membres du groupe de travail en février 2020.



Sanctions

Toutes les mesures de vérification doivent être assorties d'un régime de sanctions complètes, proportionnées et dissuasives, notamment des amendes et d'autres sanctions pécuniaires, afin de renforcer la conformité et d'améliorer la qualité des données. Ces sanctions concernent :

- la personne qui déclare des bénéficiaires effectifs (par exemple, un notaire) ;
- les dirigeants de l'entreprise ;
- le ou les bénéficiaires effectifs ;
- l'entreprise déclarante.

Les sanctions doivent viser les omissions de déclaration d'informations, les déclarations d'informations incorrectes (délibérées ou non), ou les déclarations tardives d'informations. Ces sanctions peuvent inclure des pénalités en cas de non signalement d'informations suspectes, conformément aux obligations de signalement dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux. Les sanctions non pécuniaires peuvent inclure le retrait de certains droits nationaux et des entreprises, comme l'incapacité à créer une société ou le non-versement de dividendes d'actions.

Exemple : la France

En France, en cas de déclaration tardive ou incorrecte, une personne peut se voir refuser d'exercer certaines activités commerciales ou retirer certains droits nationaux et civils, comme le placement sous contrôle judiciaire. Par ailleurs, la personne responsable encourra jusqu'à six mois d'emprisonnement et une amende de 7 500 euros. La sanction pour l'entreprise s'élève à cinq fois la sanction applicable à la personne.¹⁵

Exemple : le Ghana

Au Ghana, les amendes pour omission de mise à jour des informations s'élèvent à 350 USD,¹⁶ ce qui, selon certaines sources locales, est jugé trop bas pour certaines entreprises qui préfèrent payer plutôt que d'actualiser leurs informations.

¹⁵ GAFI, « Best Practices on Beneficial Ownership for Legal Persons ». Octobre 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/Best-Practices-Beneficial-Ownership-Legal-Persons.pdf> [Consulté le 20 avril 2020].

¹⁶ EITI, « Legal approaches to beneficial ownership transparency in EITI countries ». Juin 2019. Disponible à l'adresse : https://eiti.org/files/documents/legal_approaches_to_beneficial_ownership_transparency_in_eiti_countries.pdf [Consulté le 20 avril 2020].



Conclusion

La vérification est un système composé de contrôles et de processus à déployer lors des différentes étapes d'un système de déclaration de la propriété effective, assorti de sanctions proportionnées, dans le but d'obtenir des données fiables et de haute qualité et de maximiser l'utilité et l'impact d'un registre des bénéficiaires effectifs.

Dans la pratique, cela signifie avoir en place un cadre légal approprié (qui permet aux institutions gouvernementales de partager des informations, par exemple), des systèmes logiciels et matériels efficaces, ainsi que des processus administratifs pour appliquer les dispositions du cadre légal de manière à maximiser l'utilisation des données relatives aux bénéficiaires effectifs et à générer un impact politique. S'il est important d'évaluer en amont les avantages des différentes associations des approches de vérification, les autorités publiques doivent envisager la divulgation des informations sur les bénéficiaires effectifs comme un processus continu qui doit être exécuté progressivement, tout en continuant de s'améliorer, d'éliminer les failles et de renforcer l'utilisation des données.

La vérification des données relatives aux bénéficiaires effectifs est un domaine relativement récent qui évolue rapidement et où des bonnes pratiques continuent d'émerger. Par exemple, il est bien plus facile de contrôler des ressortissants nationaux que des ressortissants étrangers. Grâce au nombre croissant de pays qui adoptent des registres des bénéficiaires effectifs avec des systèmes de vérification reliés entre eux, l'efficacité d'une vérification rigoureuse des données relatives aux bénéficiaires effectifs ira grandissant. De même, il reste beaucoup à apprendre du secteur privé, et des registres fermés, en matière de vérification.¹⁷ Néanmoins, peu d'informations sont disponibles dans le domaine public, comme le montre la portée géographique limitée des exemples illustrés dans le présent document. Dans le cadre de ses recherches, OpenOwnership analyse comment le secteur privé utilise les données relatives aux bénéficiaires effectifs et les mécanismes de vérification employés, tout en menant des études de cas sur lesdits mécanismes dans les registres fermés. Alors que de nouveaux pays mettent en œuvre la transparence de la propriété effective, OpenOwnership continuera d'apprendre et d'actualiser ses réflexions sur les meilleures pratiques en matière de vérification.

¹⁷ Voir, par exemple : Andres Knobel, « Beneficial ownership verification: ensuring the truthfulness and accuracy of registered ownership information », Tax Justice Network. 2019. Disponible à l'adresse : https://www.taxjustice.net/wp-content/uploads/2019/01/Beneficial-ownership-verification_Tax-Justice-Network_Jan-2019.pdf



Publié par Open Ownership

Auteur Tymon Kiepe
avec les contributions de
Louise Russell-Prywata et Jack Lord

Relu par Andres Knobel

Édité par Victor Ponsford

Conception Convincible Media

openownership.org

 @openownership

c/o Global Impact, 1199 North Fairfax Street,
Suite 300, Alexandria, VA 22314, États-Unis

**Open
Ownership**

